

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8-215-1914 promulguant les décrets des 25 Juillet 1914 parlant réorganisation de la Justice à la Côte Française des Somalis.

n° 8-215-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 septembre 1914

Numéro JO
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro
30 septembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 5 Juillet 1914 portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 25 Juillet 1914 portant fixation du traitement, de la parité d'office et du costume du personnel de la Justice a la Côte Française des Somalis

Vu la publication des décrets sus-visés au Journal Officiel de la République Française du 21 Août 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués dans la Colonie, pour y être appliqués suivant leur forme et teneur, les décrets sus-visés en date du 25 Juillet 1914 portant le 1er:réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis, le 2ème : fixation du traitement, de la parité d'office et du costume du personnel de la Justice. Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré, et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.